

GROUPE DU PORTE-PAROLE
SPRECHERGRUPPE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, février 1972.

- NO ENGLISH

LA SITUATION SOCIALE DANS
LA COMMUNAUTÉ EN
1971

Résumé de l'exposé social*

EMPLOI

En 1971, l'incertitude monétaire et les mesures américaines ont freiné l'investissement et ont eu ainsi des répercussions non négligeables sur le niveau de l'emploi. Le marché de l'emploi a évolué dans le sens d'un accroissement du chômage et d'une réduction effective de la durée du travail (voir annexes statistiques).

A ces éléments déjà peu favorables, il convient d'ajouter les évolutions de caractère structurel liées :

- à la création même du Marché commun,
- à l'accroissement de la concurrence au niveau mondial,
- à l'accélération du rythme du progrès technologique.

L'érosion des effectifs globaux dans les industries de la CECA s'est poursuivie au cours de l'exercice 1970-1971.

L'effectif des charbonnages de la Communauté est passé de 434.700 personnes au 30 juin 1970 à 422.500 personnes au 30 juin 1971, alors que la sidérurgie occupait à la même date 563.800 personnes (+ 1.400).

*

Sur le plan communautaire, l'année 1971 a été caractérisée par deux réalisations importantes.

Tout d'abord le Conseil a adopté la renovation du Fonds Social Européen. Dès que le Conseil aura également adopté le règlement financier de ce Fonds Social, ce dernier pourra fonctionner. La Commission a l'espoir de pouvoir contribuer, grâce à ce Fonds, d'une façon plus efficace que dans le passé, à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans la Communauté.

Egalement durant l'année 1971, le Comité permanent de l'emploi a été installé. La mission essentielle de ce Comité est de faciliter la coordination des politiques de l'emploi des Etats membres en les harmonisant avec les objectifs communautaires. Le Comité s'est réuni trois fois durant l'année passée et il a traité des problèmes importants.

* Document de référence : Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté (joint au "5ème rapport").

notamment le mémorandum italien sur l'emploi et les incidences sur l'emploi des décisions prises ou annoncées depuis le 15 août 1971 par le gouvernement américain.

ORIENTATION ET FORMATION PROFESSIONNELLES

L'exposé met l'accent sur les Orientations générales pour l'élaboration d'un programme d'activités au niveau communautaire en matière de formation professionnelle, adopté par le Conseil lors de la session du 26 juillet 1971.

Selon ces orientations, le programme d'activité, à élaborer par la Commission à partir d'une vue d'ensemble de tous les problèmes de formation qui se posent dans les différents secteurs économiques devrait en particulier dégager les actions prioritaires correspondant aux problèmes auxquels la Communauté doit faire face en fonction des politiques communautaires.

Deux grands champs d'activité ont été délimités par le Conseil : d'une part, le développement de l'échange d'information et de la coopération au niveau communautaire, d'autre part, l'intensification des efforts devant permettre le rapprochement des niveaux de formation.

En 1971, un Centre européen pour la promotion et la formation en milieu agricole et rural a été créé.

La Commission dans sa communication au Conseil en ce qui concerne l'organisation des relations monétaires et financières au sein de la Communauté, a souligné que le renforcement de la solidarité monétaire au sein de la Communauté doit s'accompagner entre autres de l'intensification de la politique sociale destinée à favoriser l'emploi, la formation et la réadaptation des travailleurs dans les pays membres et de l'accentuation du rôle des comités paritaires.

RELATIONS PROFESSIONNELLES

La création du Comité permanent de l'Emploi constitue une étape importante pour la mise en place d'une structure de concertation des partenaires sociaux au niveau communautaire.

Pour sa part, la Commission se réjouit de voir que sur les plans national et européen, la coopération interne entre les organisations patronales, d'une part, celle des travailleurs, d'autre part, s'intensifie et se développe non seulement au niveau des confédérations mais aussi au niveau des branches d'activité. Pour ce qui concerne les organisations ouvrières, cette évolution vers une cohésion syndicale plus étroite est au niveau européen plus particulièrement stimulée par l'inquiétude des organisations internationales quant au nombre croissant de sociétés multinationales, de concentrations et fusions internationales qui, comme l'expérience l'a démontré, peuvent éventuellement avoir des conséquences défavorables pour la situation des salariés occupés dans les entreprises concernées.

L'exposé constate une intensification et un développement des tendances de plus en plus prononcées des organisations syndicales de prolonger au niveau européen les actions communes engagées sur le plan national. Exemple : transformation du Comité Européen Métal en une Fédération Européenne des Métallurgistes (FEM) qui regroupe 3 millions d'adhérents.

Quant aux problèmes sociaux spécifiques relatifs à une représentation actuelle et adéquate des travailleurs dans les entreprises, visée par la proposition d'un statut de société anonyme européenne, ils continuent à être examinés par les commissions et groupes de travail compétents du Parlement européen et du Comité Economique et Social.

CONDITIONS ET DROITS DE TRAVAIL

L'exposé constate une évolution vers l'introduction de la semaine de 40 heures comme durée normale de travail. Dans certains cas, par exemple dans l'industrie allemande, cet objectif a déjà été pratiquement atteint par la voie des conventions collectives. Dans d'autres cas, il est prévu de réduire progressivement, en plusieurs années, la durée normale du travail à 40 heures par semaine réparties sur 5 jours.

Pour ce qui est de la durée des congés payés, des améliorations ont été enregistrées dans tous les Etats membres. Mais par ailleurs, notamment en Italie, on a constaté récemment une diminution de la durée effective du travail à la suite d'un fléchissement de la production.

Toutefois, il semble que la caractéristique essentielle de l'année 1971, au regard de la politique salariale, soit l'évolution intervenue au niveau des préoccupations, des conceptions et du rôle des partenaires sociaux. S'est généralisée en effet, la tendance des parties aux conventions collectives à "objectiver" les négociations en retenant des bases statistiques, des données ou des critères concrets, et en même temps à prendre en considération, dans une plus large mesure que par le passé, l'évolution des conditions économiques et sociales générales.

SALAIRES ET PATRIMOINES

L'évolution des salaires, ainsi que les événements, tendances et problèmes de politique salariale ont été en grande partie dominés, au cours de la période de référence, par le fait que tous les pays de la Communauté se sont trouvés confrontés, comme l'année précédente, avec des pressions inflationnistes persistantes mais accompagnées, par ailleurs, d'un climat d'incertitude monétaire et un début de ralentissement de l'expansion économique.

SERVICES SOCIAUX

L'exposé est notamment en relief les services sociaux en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles et note qu'ils ont connu un essor certain dans tous les pays : on a assisté dans tous les pays membres en 1971 à une augmentation sensible des crédits octroyés en faveur des handicapés. Mais, malgré ces efforts importants, des progrès substantiels restent nécessaires, aussi bien sur le plan financier que dans le domaine de la connaissance des meilleurs moyens pour favoriser l'intégration des handicapés dans la vie socio-économique.

En mai 1971, la Commission a organisé à Luxembourg, un premier colloque européen sur la réadaptation professionnelle et le placement des handicapés. Ce colloque auquel ont participé plus de 400 spécialistes, comprenant entre-autres les représentants de l'OMS, du Conseil de l'Europe, et d'autres organisations internationales, a été très riche en enseignement. La Commission, en conclusion de ce colloque, a proposé la création, sur le plan communautaire, d'un organe capable d'assurer, une fonction de liaison et d'échange d'expériences pratiques afin de promouvoir la connaissance et la diffusion des meilleures méthodes favorisant la réadaptation professionnelle et le placement des handicapés.

Pour ce qui concerne les handicapés, les résultats sont très positifs mais insuffisants par rapport aux besoins immenses. Les Etats membres ont suivi ces efforts avec une attention particulière, et plusieurs d'entre-eux organisent actuellement une "semaine des migrants" pour attirer l'attention de leur opinion publique sur ces problèmes.

La Commission qui a déjà recommandé l'extension des services sociaux des travailleurs migrants, a, en 1971, inscrit les actions destinées à assurer une meilleure insertion des travailleurs migrants et de leurs familles dans leur nouveau cadre de vie comme une de ses grandes priorités.

Par ailleurs, la Commission encourage toutes les initiatives tendant à promouvoir la création des comités assurant la représentation des travailleurs migrants au niveau local.

En ce qui concerne le logement des travailleurs migrants, de nouvelles études et recherches sont en préparation également au niveau de la Commission pour voir dans quelle mesure on doit et on peut améliorer les conditions d'habitat.

LOGEMENT ET QUESTIONS FAMILIALES

L'activité de la Commission dans le domaine du logement se manifeste concrètement dans les programmes d'aide financière à la construction des logements pour les travailleurs des industries de la CECA. Dans le cadre de ces programmes, la Commission fait de même des efforts pour améliorer les conditions de logement dans la Communauté. (Voir annexes statistiques) (2). Le 7ème programme, dont une première tranche est actuellement en cours d'exécution, prévoit notamment des réalisations pour les travailleurs migrants.

L'évolution des idées et des mœurs se traduit particulièrement dans les réformes du droit civil actuellement en cours dans tous les Etats membres, concernant le divorce, la situation de la femme mariée, les droits des enfants naturels, etc ... La tendance croissante des femmes, et notamment des femmes mariées, à exercer une activité professionnelle, a été particulièrement analysée dans une étude, effectuée à la demande de la Commission, sur l'emploi des femmes et ses problèmes dans les Etats membres de la Communauté européenne (1). La 12ème Conférence des Ministres européens chargés des questions familiales qui s'est tenue à Stockholm en 1971 et à laquelle la Commission était représentée, avait pour thème : "Les parents seuls avec enfants à charge" (personnes veuves, divorcées, mères célibataires, familles séparées par suite d'émigration ...). A cette conférence ont participé quinze pays, dont les Etats membres de la Communauté et les quatre pays candidats. En dehors de cette question spécifique de l'émancipation de la femme, on constate d'une façon générale que l'opinion publique est de plus en plus attentive aux problèmes de la famille.

(1) Rapport de Mme E. SULLEROT.

5

ANNEXES STATISTIQUES

Evolution du chômage dans la Communauté selon
les derniers chiffres disponibles

Pays	Décembre 1970	Décembre 1971	Janvier 1971	Janvier 1972
Belgique	87.200	99.000	87.300	
Allemagne	175.100	269.800	286.200	375.100
France				
demandeurs				
d'emploi	322.400	397.900	351.700	
estimations	430.000	535.000	470.000	
Italie	1.032.200	1.038.900	1.144.300	
Luxembourg	33	22	20	
Pays-Bas	66.600	114.500	78.900	134.300
Communauté (estimations)	1.791.100	2.107.200	2.066.700	

En ce qui concerne la France, le nombre exact des chômeurs n'est pas connu. Les estimations figurant dans le tableau ci-dessus ne sont en général faites que pour la moyenne annuelle.

Le tableau fait ressortir que le nombre total des chômeurs s'est élevé fin décembre 1971 à plus de 2,1 millions contre 1,7 à 1,8 millions fin 1970. L'augmentation de plus de 300.000 a affecté tous les pays membres (sauf le Luxembourg) et plus particulièrement les Pays-Bas (augmentation de plus de deux tiers), l'Allemagne (accroissement de plus de la moitié) et la France (augmentation d'un quart environ).

Selon les premiers chiffres disponibles pour janvier 1972 (Allemagne et Pays-Bas seulement), on peut supposer que le nombre total des chômeurs dans la Communauté aurait augmenté de plus de 2,0 millions fin janvier 1971 à plus de 2,3 (à 2,4) millions fin janvier 1972.

En ce qui concerne les tendances, l'on peut constater qu'en janvier 1972, le rythme d'accroissement du chômage ne s'est plus accéléré dans les deux pays pour lesquels on dispose de chiffres : aux Pays-Bas l'accroissement de janvier 1971 à janvier 1972 était de 70 % contre 72 % entre décembre 1970/décembre 1971, et en Allemagne le taux d'accroissement est tombé à 31 % (janvier 1971 / janvier 1972) contre 54 % (décembre 1970 / décembre 1971). Cependant, il n'est pas exclu que ce renversement de l'évolution tendancielle du chômage est dû en partie à la situation climatique favorable à la fin du mois de janvier 1972.

DEPENSES DE SECURITE SOCIALE

A législation constante et compte tenu des hypothèses économiques utilisées dans les six pays pour les études de programmation nationale, il semble que, d'une façon générale, l'évolution des diverses catégories de dépenses pour la sécurité sociale au cours de la période 1970-1975 devrait être moins forte que celle des années 1965-1970. On obtient sur la base 1970 = 100, un indice global de 147,9 pour la Belgique (au lieu de 161,8), 150,5 pour l'Allemagne (159,8), 165,4 pour la France (174,3), 152,8 pour l'Italie (174,1), 140,7 pour le Luxembourg (153,5) et 186 pour les Pays-Bas (200). L'ensemble des dépenses de sécurité sociale représenterait ainsi en 1975, selon les pays, entre 20,1 % et 23,3 % du revenu national - sauf aux Pays-Bas où il atteindrait 27,2 % (1) - alors que ces pourcentages se situaient entre 18,4 % et 20,8 % en 1965. Il faut signaler que selon les chiffres du B.I.T. pour l'année 1966, les pays de la Communauté (entre 16 % et 17,5 % du P.N.B.) devançaient largement d'autres pays industrialisés comme les Etats-Unis (7,5 %), le Japon (6 %) ou le Royaume-Uni (12,7 %).

CONCOURS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN OCTROYES EN 1971

Pays	Rééducation	Réinstallation	Total
	Montants u.c.	Montants u.c.	Montants u.c.
Allemagne (R.F.)	29.630.205,83	159.362,85	29.789.568,68
Belgique	1.530.517,20	1.014,08	1.531.531,28
France	6.165.224,80	-	6.165.224,80
Italie	17.468.856,57	6.234,94	17.475.091,51
Luxembourg	1.204,92	-	1.204,92
Pays-Bas	1.506.332,90	3.816,40	1.510.149,30
CEE	56.302.342,22	170.428,27	56.472.770,49

(1) Cette progression particulièrement forte est due au plein effet des mesures d'amélioration de la protection au cours des dernières années.

FINANCEMENT DES TROIS PROGRAMMES EXPERIMENTAUX ET DES SEPT PREMIERS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIERE A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS CECA

Pays	Moyens de la Commission		Moyens complémentaires mobilisés à l'initiative de la Commission	Aide totale	Autres sources de financement (maîtres d'oeuvres etc.)	Coût total de la construction
	sur des ressources propres	sur des fonds d'emprunt				
Allemagne (R.F.)	51,47	13,24	119,55	184,26	700,17	884,43
Belgique	4,41	19,59	2,30	26,30	26,63	52,93
France	28,59	-	8,73	37,32	136,32	173,64
Italie	9,30	8,04	4,46	21,80	27,74	49,54
Luxembourg	2,31	1,70	0,63	4,64	6,38	11,02
Pays-Bas	5,95	2,14	6,52	14,61	21,08	35,69
Communauté	102,03	44,71	142,19	288,93	918,32	1207,25

De plus, pour les années budgétaires 1971/1972 un montant complémentaire de 2 mio u.c. a été dégagé pour servir tout particulièrement à l'hébergement des travailleurs migrants et au logement des travailleurs des industries sidérurgiques des régions côtières.

TOTAL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS OCCUPES DANS LA COMMUNAUTE
VENTILES PAR NATIONALITES (x)

Pays d'origine	1 9 7 1 (x)
Belgique	63.000
Allemagne	49.000
France	70.000
Italie	746.000
Luxembourg	3.300
Pays-Bas	24.000
CEE	1.015.000
Grèce	279.000
Espagne	489.000
Portugal	255.000
Turquie	487.000
Yugoslavie	521.000
Algérie	250.000
Maroc	105.000
Tunisie	44.000
Autres pays non membres	402.000
Total pays non membres	2.832.000
TOTAL GENERAL	3.847.000

(x) estimations établies par le Bureau européen de Coordination (BECODE).